

DÉLIBÉRATION N°DL20230041 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'UNION GÉNÉRALE ARMÉNIENNE DE BIENFAISANCE (UGAB) - SECTION SAINT-CHAMOND - SAINT-ETIENNE POUR DEUX CRÉATIONS AUTOUR DE LA POÉSIE ET DU THÉÂTRE.

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

L'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB) a programmé une année 2023, riche en événements culturels avec deux reprises de spectacles existants : « Poésies Arméniennes » et « Dispersion », deux nouvelles créations : « Variations poétiques » et « Les 3 clochards », ainsi que la programmation d'une conférence sur la situation au Caucase.

L'association présentera sa première création « Variations poétiques » à la MJC de Saint-Chamond le 31 mars 2023 dans le cadre de la Fête du livre; en accès libre en direction du grand public. Sa deuxième création théâtrale « Les 3 clochards » actuellement en cours d'écriture, devrait être présentée sur le territoire en fin d'année 2023 ou début 2024.

La commune de Saint-Chamond a été sollicitée par l'association afin que lui soit versée une subvention exceptionnelle afin de l'accompagner dans ses deux projets de création.

La municipalité souhaite répondre favorablement à cette demande et attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 900 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € au profit de L'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB),
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits réservés exceptionnels, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,



Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 6 avril 2023